

Projet de LOI  
de FINANCES

---

2015

DOSSIER DE PRESSE



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

---

Le 2 octobre 2014



**MONSIEUR PATRICK KANNER**  
MINISTRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

## Les moyens de nos ambitions

Les débats budgétaires peuvent sembler techniques – ils le sont souvent – mais ils traduisent avant tout une volonté politique. La discussion sur les moyens est indissociable d'une réflexion sur les fins.

Il est donc logique que je réaffirme ici ce que sont mes ambitions pour la ville, la jeunesse, le sport, la vie associative et l'éducation populaire.

À travers ces domaines, je veux contribuer à rapprocher les Français les uns des autres, à renforcer le lien de fraternité qui les unit. La solidarité entre les générations, la solidarité entre les quartiers, l'action associative au service des autres, la ferveur qui se dégage autour des grands événements sportifs répondent à une même idée : la cohésion de notre pays.

Il existe un autre point commun à la ville, à la jeunesse, au sport, à la vie associative et à l'éducation populaire : c'est l'envie de vivre dans une France qui bouge. L'énergie de nos quartiers, de notre jeunesse, de nos sportifs ou de nos bénévoles convergent pour façonner une France en mouvement, une France qui croit en son avenir.

Cette double ambition est servie par un budget qui a été préservé sur l'essentiel.

L'essentiel, c'est la jeunesse. Elle est la priorité du Président de la République et le budget qui lui sera alloué augmentera sur le triennal.

Ce budget nous permettra de mener de grands projets pour la jeunesse, notamment une montée en charge du Service Civique à l'horizon 2017.

L'essentiel pour la politique de la ville, ce sont les subventions aux associations de quartier. Après avoir en effet baissé de 17 % entre 2007 et 2012, pour ma part, je les ai sanctuarisées pour les trois prochaines années. Les dispositifs qui ont fait leurs preuves comme les adultes relais, « ville vie vacances » ou les actions de réussite éducative continueront donc à être financés. De nouveaux crédits seront par ailleurs affectés au renforcement de la participation des citoyens aux politiques qui concernent leur quartier.

L'essentiel pour le sport, c'est d'encourager la pratique du sport pour tous, de faire rayonner la France au niveau international et d'accompagner les sportifs dans leur carrière. Le budget du sport fluctue en fonction de l'actualité sportive. Pour ce qui est constant, le budget sera à l'identique.

La baisse des crédits d'équipement du CNDS correspond à une volonté assumée d'en faire un outil plus simple et plus efficace. Par ailleurs, le soutien aux fédérations sera reconduit comme en 2014.

*« Le cap est fixé, les principes et les objectifs sont clairs.  
Parce que je veux une France soudée, j'agirai dans le dialogue.  
Parce que je veux une France qui bouge, je serai résolument dans l'action. »*

## MOYENS EN 2015

**0,9 milliard** d'euros de crédits budgétaires (hors CAS pensions)

**0,27 million** d'euros de taxes affectées

**1 804** emplois dans les opérateurs Ville, Jeunesse et Sport (en ETP)

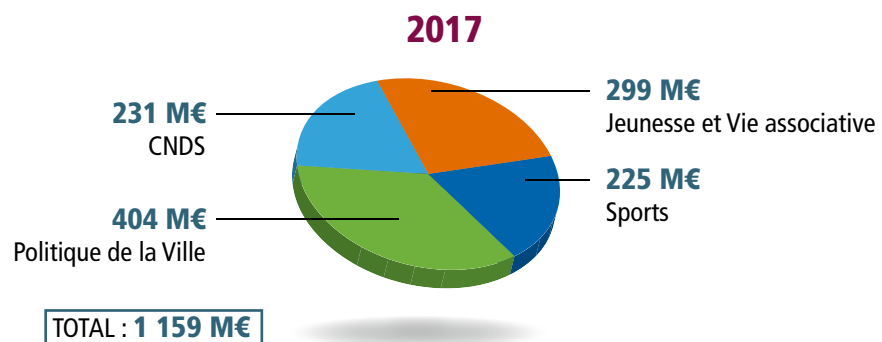
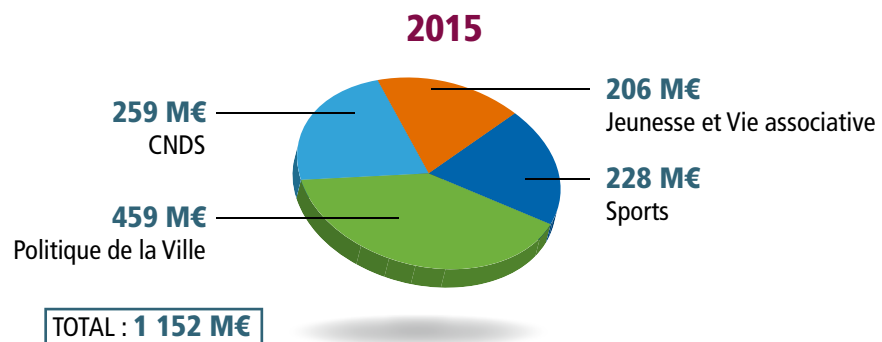
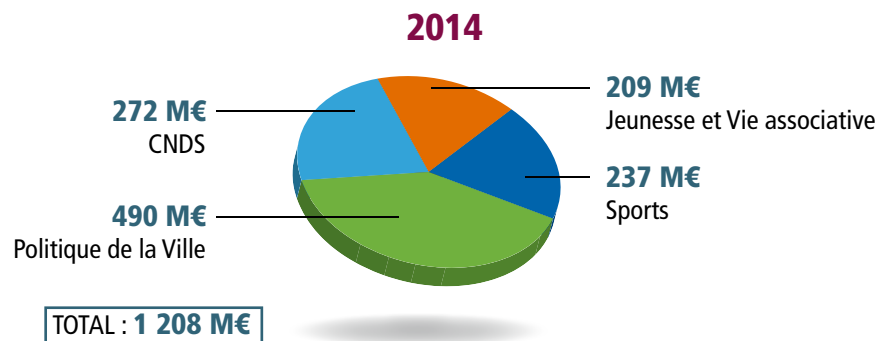
## SOMMAIRE

<b>QUE RETENIR DU BUDGET 2015 ?</b>	4
Quelques chiffres clés	4
Priorité à la jeunesse, aux associations politique de la ville et aux fédérations sportives	5
Un budget responsable avec une juste contribution à l'effort national de redressement des comptes publics	6
<b>JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE</b> <b><i>PRINCIPALES ORIENTATIONS, RÉFORMES</i></b>	8
Un budget de combat pour la jeunesse	8
Le soutien réitéré au développement de la vie associative	11
<b>SPORT</b> <b><i>PRINCIPALES ORIENTATIONS, RÉFORMES</i></b>	12
Des priorités en adéquation avec le budget alloué	13
Des efforts importants pour atteindre ces objectifs	13
La réforme du CNDS, initiée en 2014, poursuivie et amplifiée en 2015	14
<b>FOCUS : Un soutien au monde sportif qui passe aussi par la réforme de l'impôt sur les spectacles et l'obtention d'une TVA réduite à 5,5 % en 2015</b>	15
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b> <b><i>PRINCIPALES ORIENTATIONS, RÉFORMES</i></b>	16
Un budget résolument engagé dans le combat pour l'égalité républicaine et le renforcement des interventions en faveur des habitants	17
Sanctuarisation également sur le triennal des crédits de l'EPIDE (22 M€)	18
Une participation aux efforts partagés d'économies avec des réformes structurelles	19
Montée en charge du programme national de rénovation urbaine et lancement d'un nouveau programme	20
<b>FOCUS : Des décisions fiscales importantes du Premier ministre pour favoriser la mixité et le mieux-vivre ensemble dans les quartiers</b>	20
<b>GLOSSAIRE</b>	21

## QUE RETENIR DU BUDGET 2015 ?

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS

#### Total des crédits ministériels



## QUELQUES CHIFFRES CLÉS (SUITE)

**893 millions d'euros** (hors dépenses de personnel et de soutien jeunesse et sports et dotation du programme d'investissements d'avenir / PIA Jeunesse non reconductible).

En baisse de 4,6 % (936 millions d'euros en 2014).

Mais **stable sur le triennal** avec 935 M€ en 2017 traduisant ainsi la priorité transversale du quinquennat donnée à la jeunesse et au Service Civique (près de 100 millions d'euros de plus en 2017).

**Un effort limité sur les opérateurs** et les emplois seront globalement préservés avec un effort moindre du schéma d'emplois (-150 ETP en 2015 contre -223 ETP en 2014).

## PRIORITÉ À LA JEUNESSE, AUX ASSOCIATIONS POLITIQUE DE LA VILLE ET AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES



### Une trajectoire ambitieuse pour le Service Civique :

Avec une dotation supplémentaire de 100 M€ pour avancer vers l'**objectif de 100 000 jeunes engagés à l'horizon 2017**, en dehors de l'abondement par le fonds de l'initiative européenne pour la jeunesse (37 M€ en 2015 et 2016).



**Les crédits d'intervention de la politique de la ville seront sanctuarisés sur le triennal** : pour réaffirmer notre combat contre la relégation et donner de la stabilité à l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, notamment les 7 000 associations qui œuvrent au quotidien dans nos quartiers. **Il s'agit de poursuivre ainsi l'effort qui a été fait depuis deux ans** pour rétablir ces crédits qui soutiennent le mouvement associatif et les actions de cohésion sociale pour les habitants des quartiers populaires et qui avaient été fortement réduits avant 2012 par le gouvernement précédent.



Le réseau des établissements du sport sera rénové, avec le positionnement de l'INSEP en chef-de-file, ce qui permettra notamment en 2015, année préolympique, de **mieux accompagner les fédérations sportives** dont les crédits seront une nouvelle année préservés (83 M€ comme en 2014).

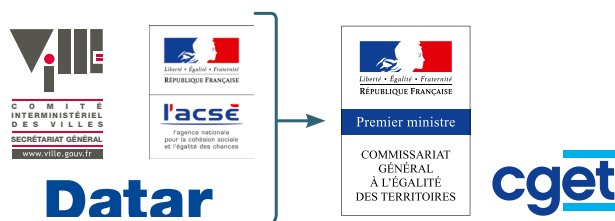
Les dépenses supportées par le Centre national pour le développement du sport (CNDS) pour la **construction et la rénovation des stades** accueillant les matchs de l'**Euro 2016** de football seront **intégralement financées par l'État (+32 M€)**.

## UN BUDGET RESPONSABLE AVEC UNE JUSTE CONTRIBUTION À L'EFFORT NATIONAL DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

### Les dispositifs d'intervention seront mieux ciblés

- **Recentrage des crédits de l'opérateur Centre national de développement du sport (CNDS)** sur ses interventions à plus fort effet de levier, soit une économie de 13 M€ en 2015.
- **Rationalisation des missions, structures et entités rattachées au ministère pour tirer les conséquences de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) :**

Pour le secteur Ville notamment :



- Optimisation des **dispositifs traditionnels d'intervention en faveur de la jeunesse et de la vie associative** qui diminueront de 2,4 M€ dès 2015.

## Certains dispositifs d'intervention seront supprimés

- ▶ **L'expérimentation des emplois francs** qui n'a pas rencontré le succès escompté sera arrêtée (-11 M€ en 2015).
- ▶ **L'arrêt des entrées dans le dispositif d'exonérations sociales dans les zones franches urbaines (ZFU)** qui génère une économie de 17 M€ en 2015 (20 % de la dépense) tandis que les exonérations fiscales feront l'objet d'une remise à plat pour en améliorer le rapport coût-efficacité.



## Un effort de maîtrise des dépenses des opérateurs

- ▶ **Dans l'emploi** (-7 ETPT par exemple sur jeunesse et sport versus un effort de -25 en 2014) **tout en préservant ses moyens d'action** lorsque cela le justifie :
  - les emplois des centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) sont préservés en vue de leur transfert aux régions en 2016;
  - le Musée national du sport est exempté de toute suppression d'emploi, en raison de sa nouvelle implantation à Nice (alors qu'il avait connu une baisse de - 3 emplois de 2012 à 2014);
  - l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), malgré une baisse de son plafond de 2 ETP en 2015, se verra attribuer des emplois supplémentaires (+12 emplois) pour assurer la conduite des programmes d'investissements d'avenir (PIA) dont elle a la charge.

## JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

### PRINCIPALES ORIENTATIONS, RÉFORMES

## UN BUDGET DE COMBAT POUR LA JEUNESSE

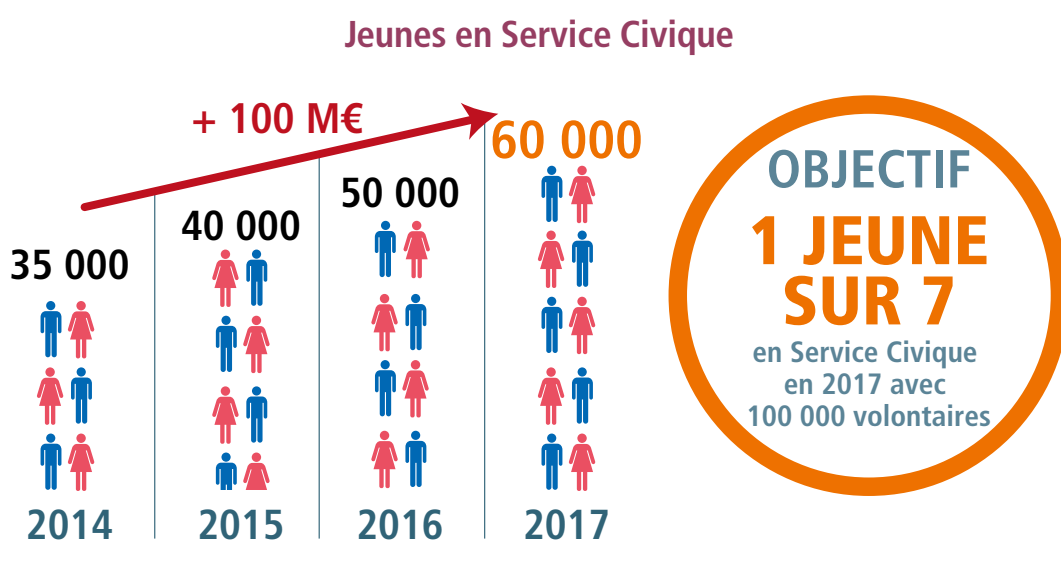
La jeunesse est la priorité phare du Président de la République et se traduira par :

### Service Civique

- Un **Service Civique en progression sur la période du triennal** (+148 M€ en cumulé sur le triennal et +100 M€ en 2017) pour l'aider à accroître ses capacités d'accueil en sus de crédits européens, cet effort ciblant aussi les jeunes des quartiers prioritaires (la part des jeunes domiciliés en quartiers politique de la ville est passée à 18,2 % en 2014 contre 17 % en 2013).

L'objectif réaffirmé est bien de permettre à un jeune sur 7, soit 15 % d'une classe d'âge, de connaître cette forme d'engagement avec un minimum de 60 000 jeunes en 2017.

C'est une première étape essentielle, qui sera complétée par la mise en œuvre de préconisations du rapport de François Chérèque, président de l'Agence du Service Civique, pour atteindre l'objectif présidentiel des 100 000 volontaires en 2017.





## Garantie jeunes

- ▶ Cette mesure intervient **en complément de l'obtention par le ministère du Travail d'une montée en puissance très significative de la Garantie Jeunes, avec 50 000 jeunes en 2015 et 100 000 en 2017.**

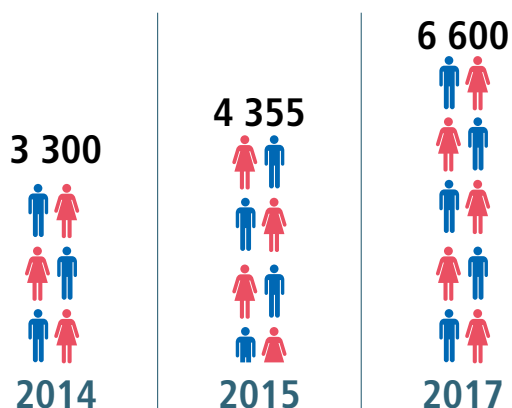


Expérimentée sur dix territoires depuis fin 2013, la Garantie Jeunes offre à des jeunes très éloignés de l'emploi un accompagnement global, qui va de la re-socialisation à l'insertion dans le milieu professionnel. Quarante nouveaux territoires au minimum proposeront le dispositif en 2015.

## Apprentissage

- ▶ **Le soutien aussi à l'emploi des jeunes via le CNDS** : doublement du nombre d'apprentis d'ici 2017, avec 6 600 apprentis dans les métiers du sport et de l'animation et un relèvement de l'aide moyenne plus incitative (plafond max de 6 000 €) : **le ministère tient ainsi la promesse faite lors de la grande conférence sociale de juillet 2014 pour la relance de l'apprentissage.**

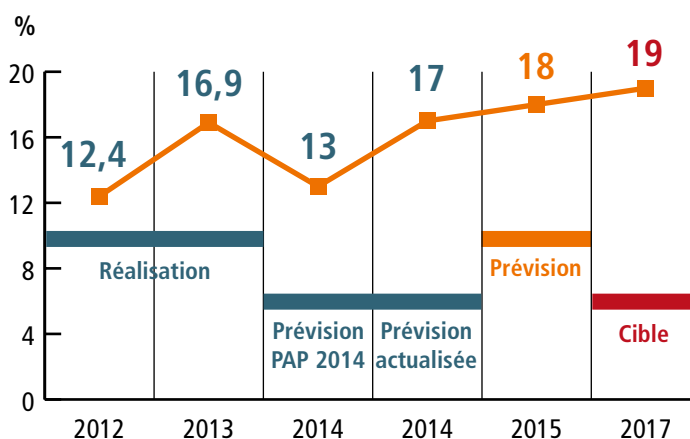
### Nombre d'apprentis dans les métiers du sport et de l'animation



## Mobilité

- ▶ **Les crédits pour encourager la mobilité européenne et internationale de la jeunesse au sein des offices internationaux sont aussi exemptés d'effort** (maintien au niveau de 2014 soit 14 M€ des crédits de l'OFAJ, l'OFAQ et diverses autres actions internationales) et un effort continu en faveur des jeunes ayant le moins d'opportunités (JAMO). La mise en place d'Erasmus+ se traduira par une augmentation importante des crédits à l'échéance de 2020.

## Part des jeunes ayant moins d'opportunité (JAMO) parmi les jeunes bénéficiaires d'un soutien de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et de l'Agence française du Programme européen « Jeunesse en action » (AFPEJA) ou ERASMUS+ jeunesse



Au-delà des chiffres du ministère, l'ensemble du gouvernement est mobilisé pour la jeunesse.



### 5 axes d'actions qui irriguent la politique en faveur de la jeunesse :

- participer au développement personnel des jeunes, favoriser leur engagement et leur mobilité;
- donner la priorité à l'éducation, à l'orientation et à la formation;
- favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle;
- lutter contre les inégalités dans le parcours vers l'autonomie;
- améliorer les conditions de vie.

### La généralisation de la clause d'impact jeunesse.

Tous les textes de loi et décrets devront à l'avenir intégrer une étude d'impact sur la jeunesse des mesures soutenues.

### La co-construction des politiques avec les jeunes.

## **LE SOUTIEN RÉITÉRÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE**

### **Un choc de simplification**

La complexité administrative est souvent source d'injustice dans le milieu associatif surtout pour les petites associations : une première étape est franchie en simplifiant par ordonnance les démarches des associations et fondations auprès des administrations publiques.

La sécurisation des relations contractuelles entre le secteur associatif et les pouvoirs publics, notamment par la déclinaison de la Charte d'engagements réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales signée par le Premier ministre le 14 février 2014.



### **Des crédits préservés en faveur de l'emploi et de la formation des bénévoles**

**25 M€ pour le FONJEP** permettant d'asseoir des projets associatifs dans la durée au travers de subventions pluriannuelles dédiés à l'emploi de qualité.

**10,4 M€ pour le FDVA** qui permettra le financement annuel de près de 6 000 projets de formations bénéficiant à près de 170 000 bénévoles, élus ou responsables d'activité.



MONSIEUR THIERRY BRAILLARD  
SECRETAIRE D'ETAT AUX SPORTS

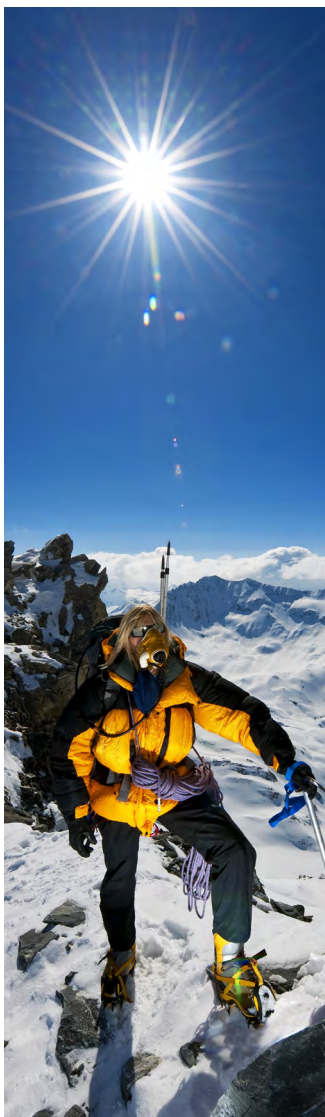
Le budget consacré par l'État aux politiques sportives pour 2015-2017 est la traduction en actes de la priorité donnée au développement de la pratique sportive pour tous, partout sur le territoire. Il intervient après deux années de redressement d'un héritage difficile : l'endettement préoccupant du Centre national pour le développement du sport, la relocalisation du Musée national du sport, la concession de gestion du Stade de France... La mobilisation du ministère a permis de franchir ces obstacles et c'est désormais un budget entièrement tourné vers l'avenir qui est présenté. Un budget qui reconnaît la richesse du modèle sportif français puisque cette année encore, dans un contexte de mobilisation de la nation autour des grands événements sportifs, les soutiens aux fédérations sportives (83 millions d'euros) comme aux clubs (132 millions d'euros au sein de la part territoriale du CNDS) sont intégralement préservés. Un budget résolument tourné vers l'emploi sportif, qui permet de développer la pratique là où elle marque le pas et qui offre aux jeunes des parcours professionnels qualifiants et valorisants. Le CNDS accompagnera ainsi le doublement du nombre d'apprentis dans les métiers du sport et de l'animation d'ici à 2017. Un budget qui tient ses promesses puisque le financement des stades de l'Euro 2016 de football ne pèsera plus sur le sport amateur, chaque euro dépensé étant désormais couvert par la prolongation, en 2016 et en 2017, du prélèvement additionnel sur les mises de la Française des jeux. Un budget citoyen enfin car le sport, comme l'ensemble des politiques publiques, contribue au redressement des comptes de la nation en proposant des économies sur des interventions dont l'effet de levier a été jugé non pertinent.

## SPORT PRINCIPALES ORIENTATIONS, RÉFORMES

**228 M€**  
pour le Sport  
sur le budget général

**248 M€**  
en y ajoutant le fonds  
de concours versé par le  
CNDS pour le soutien des  
fédérations sportives

**La dotation de 2015 est donc stabilisée par rapport à 2014 à périmètre constant** (hors réserve parlementaire et mesure sur les primes aux médaillés des Jeux Olympiques et Paralympiques de Sotchi non-reconductibles).



## DES PRIORITÉS EN ADÉQUATION AVEC LE BUDGET ALLOUÉ

- ▶ Sport pour tous et lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive **pour faire du droit au sport une réalité (27 M€).**
- ▶ **Promotion du sport comme levier incontournable de santé publique (19 M€).**
- ▶ **Adaptation de la stratégie du sport de haut niveau**, 2015 étant l'année précédant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio **(174 M€).**
- ▶ **Préservation de la sincérité des compétitions sportives et de leur éthique.**
- ▶ Développement de l'économie du sport et de l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation (emploi d'avenir et apprentissage) **(28 M€ hors CNDS).**

## DES EFFORTS IMPORTANTS POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

**La préservation une seconde année des crédits alloués aux fédérations sportives**, et notamment aux actions en faveur du sport pour tous, sur le budget général (83 M€) et sur le CNDS (la part territoriale sera maintenue à 132 M€), **ce qui témoigne du soutien du gouvernement à la promotion du sport et ses relais essentiels que sont les fédérations** (rappelons que ces crédits avaient connu une baisse de 6 % en 2013).

Les dépenses supportées par le Centre national pour le développement du sport (CNDS) pour la construction et la rénovation des stades accueillant les matchs de l'Euro 2016 de football **seront intégralement financées par l'État (+32 M€ en 2016 et 2017).**

**Inscription en 2016 d'une mesure de financement des primes aux futurs médaillé(e)s** des Jeux Olympiques et Paralympiques (5 M€).

**Les subventions aux opérateurs comme à l'Agence Française de lutte contre le dopage (AFLD) sont reconduites** à l'identique sauf exception.

**La mobilisation des réseaux sportifs autour de l'emploi des jeunes**

- 6 600 apprentis d'ici 2017 soit un doublement sur le triennal dans le cadre de l'objectif présidentiel de 500 000 apprentis en 2017 contre 415 000 en 2013.
- Accompagnement des jeunes en contrat d'avenir dans leur projet de qualification avec un objectif de 4 300 emplois soit +75 % en 2 ans.

## LA RÉFORME DU CNDS, INITIÉE EN 2014, POURSUIVIE ET AMPLIFIÉE EN 2015

- **Les interventions de cet établissement seront rendues plus efficaces** avec un recentrage des actions sans effet de levier avéré (-13 M€ en 2015).



- **Ses interventions seront aussi mieux priorisées** : elles se concentreront davantage sur la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive, notamment vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les publics les plus éloignés de la pratique sportive (les femmes, les personnes en situation de handicap et les jeunes des quartiers difficiles).

À cet égard, la refonte de la géographie de la politique de la ville sera l'occasion de mieux prendre en compte les préoccupations afférentes au sport dans les contrats de ville 2014-2020 ainsi que le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

- **Le plafond de ses recettes affectées sera relevé** pour prendre en compte les frais d'assiette et de recouvrement, ce qui portera sa dotation 2015 à 270 M€ soit l'équivalent de 2014.

## UN SOUTIEN AU MONDE SPORTIF QUI PASSE AUSSI PAR LA RÉFORME DE L'IMPÔT SUR LES SPECTACLES ET L'OBTENTION D'UNE TVA RÉDUITE À 5,5 % EN 2015

### Les avantages de cette réforme sont multiples

- ▶ **Simplification de la législation fiscale** : mettre un terme à la situation actuelle illisible dans laquelle certaines manifestations sportives bénéficient à la fois d'une exonération de TVA et d'une exonération d'impôt sur les spectacles.
- ▶ **Mise en conformité au droit européen** afin d'éviter une amende lourde pour le budget de l'État et assurer la sécurité juridique de l'Euro 2016 de football.
- ▶ **Suppression d'une « petite taxe »** lourde en gestion et qui nuit à la compétitivité des clubs.
- ▶ **Renforcement de la convergence avec le secteur culturel** (dimension culturelle et sociétale du sport qui se déroule souvent dans les mêmes enceintes).

### Les conséquences de la TVA à taux réduit

- ▶ **Une réforme neutre pour les associations** et notamment celles œuvrant dans le sport amateur dont l'activité sportive ne présente pas un caractère lucratif et dont la billetterie restera, comme avant, exonérée de TVA.
- ▶ **Pour celles qui présentent une activité lucrative, un impact faible** car droit à déduction accru de la TVA supportée et une réduction voire une suppression totale de taxe sur les salaires.
- ▶ **Pas de répercussion sur les spectateurs** = engagements avec le monde sportif.



**MADAME MYRIAM EL KHOMRI**  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Ce budget pour les années 2015-2017 accompagne le déploiement de la réforme d'ensemble de la politique de la ville, telle que définie par la loi Lamy de février 2014. Au moment où la préparation des contrats de ville est engagée partout dans les territoires, le Gouvernement a fait le choix de sanctuariser les crédits d'action de la politique de la ville. Ces 337,6 millions d'euros de crédits d'intervention seront concentrés sur des quartiers prioritaires mieux ciblés (1 300 au lieu de 2 500 auparavant). Emploi, réussite des jeunes et soutien aux associations de proximité en constituent les priorités. D'autre part, ce budget comprend des mesures fiscales importantes, pour favoriser la mixité dans les quartiers, avec l'extension à tous les quartiers prioritaires de la TVA à 5,5 % pour l'accession sociale à la propriété, et pour améliorer la qualité de vie avec l'extension aux nouveaux quartiers prioritaires également de l'abattement de taxe foncière qui permet aux bailleurs sociaux de renforcer la gestion locative. Mais la politique de la ville n'est pas que l'affaire du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : elle fait l'objet d'un effort de l'ensemble du gouvernement, auquel Manuel Valls a demandé une « immense mobilisation » pour que les quartiers populaires retrouvent leur place au cœur de la République.

## **POLITIQUE DE LA VILLE** **PRINCIPALES ORIENTATIONS, RÉFORMES**

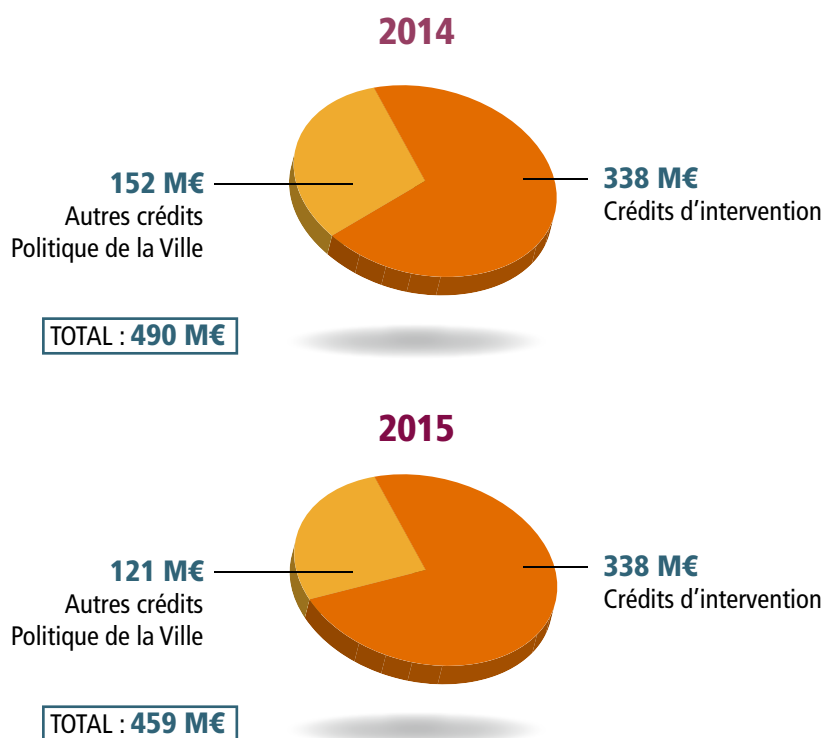
*« Faire des habitants des quartiers, non plus des citoyens entièrement à part mais des citoyens à part entière » (François Hollande, discours de Strasbourg du 16 mars 2012).*



## UN BUDGET RÉSOLUMENT ENGAGÉ DANS LE COMBAT POUR L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE ET LE RENFORCEMENT DES INTERVENTIONS EN FAVEUR DES HABITANTS

- Sanctuarisation sur 3 ans des crédits d'intervention de la politique de la ville (338 M€).

### Évolution des crédits du programme 147 « Politique de la ville »



Ces crédits soutiennent dans les quartiers les associations de proximité (7 000 au total) et les actions de cohésion sociale.

- **Reconcentration de ces crédits sur les 1 300 nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville** qui se substituent aux 751 ZUS et 2 500 quartiers CUCS = plus de lisibilité et plus d'efficacité.

#### **On finance ainsi dans la continuité des dispositifs qui ont fait leurs preuves :**

- le programme de réussite éducative pour les jeunes en échec scolaire (76 M€);
- le dispositif des adultes-relais qui retissent le lien social dans les quartiers (4 200 postes pour 74 M€);
- le dispositif « ville vie vacances », soit 3 700 opérations à destination de 500 000 jeunes (9 M€).

#### **On les réoriente en partie pour financer des actions nouvelles essentielles :**

- la reconnaissance de la participation citoyenne via des conseils citoyens pour accompagner la mise en place des nouveaux contrats de ville;
- les mesures de développement économique dans les quartiers dans le cadre d'un plan pour l'emploi dans les quartiers.



## **SANCTUARISATION ÉGALEMENT SUR LE TRIENNAL DES CRÉDITS DE L'EPIDE (22 M€)**

Un dispositif efficace en matière de lutte contre le décrochage scolaire pour des jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'insertion.

Une mesure pour accompagner le projet d'avenir de l'établissement en liaison avec le ministère de l'Emploi et de la Défense et avec une meilleure mobilisation de fonds européens.

## UNE PARTICIPATION AUX EFFORTS PARTAGÉS D'ÉCONOMIES AVEC DES RÉFORMES STRUCTURELLES

- **La création réussie du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)** dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique.

Des mutualisations et économies d'échelle.

Un point d'entrée unique pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville.

- **Adaptation des outils de la politique de la ville.**

**Arrêt des entrées dans le dispositif d'exonérations sociales dans les zones franches urbaines avec une économie de constatation importante à la clé** (17 M€ en 2015 soit l'essentiel des économies sur le budget).

Cet arrêt est **sans préjudice des travaux en cours sur les exonérations fiscales** en zones franches urbaines (275 M€ en 2014) pour en améliorer le rapport coût-efficacité et l'expurger de ses effets d'aubaine : **leur refonte dans le cadre des futurs contrats de ville fera l'objet d'une co-construction avec les Parlementaires.**

- **Fin de l'expérimentation des emplois francs** car le constat est fait que ce n'est pas une réponse de masse aux difficultés d'insertion professionnelle dans les ZUS.

À la place, **de nouvelles initiatives en faveur de l'emploi des jeunes** avec une mobilisation plus conséquente des ressources de Pôle emploi : la montée en puissance des clubs jeunes ambition (qui ont fait leurs preuves à Marseille et qui seront élargis à d'autres territoires).



## **MONTÉE EN CHARGE DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE ET LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROGRAMME**

**L'année prochaine, l'ANRU paiera près d'1 milliard d'euros pour finaliser l'achèvement de projets au titre du PNRU1.**

**D'autre part, l'ANRU et ses partenaires, notamment Action Logement, engageront 5 milliards d'euros permettant de lever 20 milliards** d'investissement dans les 10 prochaines années pour transformer le cadre de vie dans les quartiers et renforcer l'objectif de mixité sociale.

Suppression, sauf exceptions, du système d'avances de l'ANRU, pour simplifier le régime de concours financiers et organiser un enchaînement optimal entre le PNRU 1 et le NPNRU.

### **DES DÉCISIONS FISCALES IMPORTANTES DU PREMIER MINISTRE POUR FAVORISER LA MIXITÉ ET LE MIEUX-VIVRE ENSEMBLE DANS LES QUARTIERS**

**L'extension de la TVA à 5,5 % pour l'accession sociale à la propriété aux 1 300 quartiers prioritaires de la politique de la ville et à la bande des 300 mètres alentour** : un levier essentiel pour la production de logements, l'accès à la propriété des ménages modestes et le développement de la mixité sociale dans nos quartiers pour un coût de 110 M€ en 2015.

**L'extension aux 1 300 nouveaux quartiers prioritaires sociaux en 2015 de l'abattement de taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) de 30 %** pour les logements. Cette mesure sera surtout inscrite dans les contrats de ville au service des habitants ; les bailleurs sociaux s'engageront en contrepartie sur des niveaux de service renforcés pour favoriser le mieux-vivre collectif.



## GLOSSAIRE

**Acsé** : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

*Créée par la loi du 30 mars 2006 sur l'égalité des chances, elle contribue à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle (cf. CGET).*

**AFLD** : Agence française de lutte contre le dopage

**AFPEJA** : Agence française du programme européen jeunesse en action

**AMA** : Agence mondiale antidopage

**Anru** : Agence nationale pour la rénovation urbaine

*Créée par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003, afin d'assurer la mise en œuvre et le financement du programme national de rénovation urbaine (PNRU). Nous lançons le NPNRU (5 milliards d'euros sur trois ans avec un effet levier de 20 milliards).*

**ASC** : Agence du Service Civique

**BCOMJS** : Bureau de la communication jeunesse et sports

**CGET** : *Issu du regroupement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est rattaché au Premier ministre. Il est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique nationale d'égalité des territoires et d'en assurer le suivi et la coordination interministérielle.*

**CIDJ** : Centre information et de documentation jeunesse

**CIJ** : Comité interministériel à la jeunesse

**CNDS** : Centre national pour le développement du sport

**CNOSF** : Comité national olympique et sportif français

**Contrat aidé (emploi aidé)** : *Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.*

**CREPS** : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives

**Cucs** : Contrats urbains de cohésion sociale

*Les contrats urbains de cohésion sociale succèdent en mars 2006 aux contrats de ville et entrent en vigueur au début de l'année 2007. Passés entre l'État et les collectivités territoriales, les Cucs engagent chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés. Ils sont remplacés par les nouveaux contrats de ville dans la loi Lamy.*

**DAFIIS** : Direction des affaires financières, informatiques, immobilières et des services

**DAGEMO** : Direction de l'administration générale et de la modernisation des services

- DDCS** : Direction départementale de la cohésion sociale
- DDCSPP** : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DDVA** : Délégués départementaux à la vie associative
- DGCS** : Direction générale de la cohésion sociale
- DGESCO** : Direction générale de l'enseignement scolaire
- DGESIP** : Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
- DGEFP** : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
- DGS** : Direction générale de la santé
- DIO** : Délégation à l'information et à l'orientation
- DJEPVA** : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- DJSCS** : Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- DRH** : Direction des ressources humaines
- DRJSCS** : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- DS** : Direction des sports
- ENE** : École nationale d'équitation
- ENSM** : École nationale des sports de montagne
- ENVSN** : École nationale de voile et des sports nautiques
- EPIDE** : Établissement PUBLIC d'Insertion de la Défense, *chargé d'encadrer des jeunes en voie de marginalisation*
- ETP** : Équivalent temps plein
- ETPT** : Équivalent temps plein travaillé
- FEJ** : Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
- FDVA** : Fonds pour le développement de la vie associative
- FONJEP** : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
- IGJS** : Inspection générale jeunesse et sports
- INJEP** : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
- INSEP** : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
- OFAJ** : Office franco-allemand pour la jeunesse
- OFQJ** : Office franco-québécois pour la jeunesse

**Politique de la ville** : *La politique de la ville consiste en un ensemble d'actions de l'État visant à revaloriser certains quartiers urbains (appelés quartiers de la politique de la ville) et à réduire les inégalités sociales entre territoires. Elle comprend des mesures législatives et réglementaires, dans le domaine de l'action sociale et de l'urbanisme, dans un partenariat avec les collectivités territoriales reposant souvent sur une base contractuelle.*

**QPV** : Quartiers de la politique de la ville

*1300 nouveaux quartiers qui remplacent les ZUS et CUCS (loi Lamy, février 2014).*

**ZFU** : Zone franche urbaine

*D'après la loi du 4 février 1995, les zones franches urbaines sont des zones créées dans des quartiers de plus de 10 000 habitants particulièrement défavorisés au regard des critères pris en compte pour la détermination des zones de redynamisation urbaine. Dans le but de favoriser le développement économique dans ces zones, les entreprises qui s'y implantent bénéficient d'un dispositif complet d'exonération de charges fiscales et sociales pendant cinq ans.*

**ZRU** : Zone de redynamisation urbaine

*Les zones de redynamisation urbaine correspondent à celles des zones urbaines sensibles qui sont confrontées à des difficultés particulières, appréciées en fonction de leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales et d'un indice synthétique. Celui-ci est établi dans des conditions fixées par décret, en tenant compte du nombre d'habitants du quartier, du taux de chômage, de la proportion de jeunes de moins de vingt-cinq ans, de la proportion de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme et du potentiel fiscal des communes intéressées (cf. QPV).*

**Zus** : Zone urbaine sensible

*Les zones urbaines sensibles (zus) ont été définies par la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Elles constituent la cible prioritaire de la politique de la ville (cf. QPV).*